MUGERREKO BERRIAK

LE MAG DE LA VILLE DE MOUGUERRE

MOUGUERRE ECHOS

Janvier
Février
2025
N°34

Meilleurs vœux 2025

Urte berri on

www.mouguerre.fr

MOUGUERRE - MUGERRE

JEAN-MARC EYHARABERRY, RELAYEUR DE LA FLAMME OLYMPIQUE AU PAYS BASQUE REPRÉSENTANT LA COMMUNE DE MOUGUERRE.

PARIS 2024

SOMMAIRE

03 Édito

04 Budget Communal

11 Développement durable

16 Urbanisme et travaux

24 Affaires scolaires

26 Enfance et Jeunesse

32 Nos associations

34 Vie de la commune

44 Action sociale

48 État civil

Chers Mouguertars,

En ce début d'année, je souhaite vous adresser chaleureusement mes vœux de santé et de bonheur, à vous, ainsi qu'à celles et ceux qui vous sont chers.

A de nombreux égards, la situation nationale et internationale est marquée par de fortes inquiétudes et un climat souvent anxiogène.

Dans ce contexte, au niveau local, il me semble d'autant plus important de conduire une action porteuse d'avenir, en particulier pour nos jeunes générations, en quête de sens et d'espoir.

Ainsi, en cohérence avec le projet municipal, nous amplifierons en 2025 notre intervention dans le domaine de la transition écologique.
Au-delà des multiples actions que vous découvrirez dans ce bulletin (pages 11 à 15), nous mettrons en œuvre cette année un projet emblématique, celui de la rénovation énergétique de l'école publique du Bourg. Ces travaux, largement subventionnés, seront réalisés entre l'été 2025 et l'été 2026. Ils permettront de réduire fortement la consommation énergétique du groupe scolaire (- 70%), de diminuer drastiquement les émissions de gaz à effet de serre (- 80%) et d'améliorer le confort des élèves et du personnel.

Notre préoccupation constante est aussi de répondre aux attentes légitimes des Mouguertars en matière de logement.
Il est fréquent d'entendre, encore aujourd'hui, que la construction de logements ne doit pas être une priorité. Or, à plusieurs titres, celle-ci constitue pourtant une stricte obligation.
Obligation légale d'abord, car la commune de Mouguerre est soumise à la loi SRU, Solidarité et Renouvellement Urbain, et, à ce titre, est contrainte d'atteindre à l'horizon 2031 un pourcentage de 25% de logements sociaux.
Obligation financière ensuite, car si la pénalité annuelle dont nous devons déjà nous acquitter s'élève à plus de 180.000 euros, l'absence de respect des plans triennaux fixés par l'Etat pourrait nous conduire à un doublement voire à un triplement de ce montant, ce qui deviendrait intenable pour les finances communales !
Obligation morale, enfin et surtout, car comment laisser sur le bord du chemin les Mouguertars, jeunes ou moins jeunes, dans l'incapacité de se loger sur leur commune et dans des conditions décentes ? Actuellement, le délai d'attente moyen pour un logement locatif social sur le Pays Basque est de 2 ans : est-ce acceptable ?
Compte tenu du vieillissement naturel de la population générale, il nous faudra aussi accepter une part de jeunes ménages extérieurs à la commune, ceci afin de préserver un bon équilibre intergénérationnel et une dynamique territoriale.
C'est dans ce contexte que depuis plusieurs années, notre commune s'est lancée de manière volontariste dans cet objectif. Elle mobilise tous les leviers à sa disposition, à travers une planification urbaine des projets suite à la révision de son Plan Local d'Urbanisme, mais aussi et surtout par une politique foncière active et la réalisation d'opérations d'aménagement publiques.
Les programmes ALORREAN (résidence intergénérationnelle) et ALDAPAN s'inscrivent pleinement dans cette démarche (voir articles en page 22).

Naturellement, d'une manière générale, l'action municipale continuera d'être conduite dans le strict respect des équilibres financiers (voir article en page 4) et avec la volonté réaffirmée de préserver notre environnement, notre qualité de vie et notre identité.

Je vous souhaite une agréable lecture de notre bulletin municipal.
En espérant vous rencontrer prochainement sur notre belle commune de Mouguerre !

ÉDITO

ROLAND HIRIGOYEN
MAIRE DE MOUGUERRE

Mugertar agurgarriak,

Urte hastapen honetan, nire zorion eta osasun agiantzak eskaini nahi dizkizuet zuei, baita maite dituzuen guziei ere.

Anitz alderditarik, kezka handiek eta maiz hertsagarria den giroak dute Frantzia eta mundu mailako egoera markatu.

Testuinguru horretan, tokiko mailan, are garrantzitsuago iruditzen zait etorkizun ekarle den ekintza bat eramatea, batez ere gure belaunaldi gazteen aldean, zentzu eta itxaropenaren bila dabiltzalarik.

Orduan, herriko proiektuaren harira, 2025ean trantsizio ekologikoaren arloko esku hartzea emendatuko dugu.
Aldizkari honetan aurkeztuak izanen zaizkizuen zenbait ekintzez gain (11. eta 15. orrialdeetan), aurten proiektu nagusi bat gauzatuko dugu: Burguko ikastetxe publikoaren zaharberritze energetikoa. Hein handi batean diruz lagunduak diren obra horiek eramanak izanen dira 2025eko uda eta 2026ko uda artean. Ikastetxeko energia kontsumoa azkarki ttipitzeko (-%70), berotegi-efektuzko gasen isuriak zorrozki murrizteko (-%80) eta ikasle eta langileen erosotasuna hobetzeko bidea eskainiko dute.

Bizitegiaren arloan, Mugertarren bidezko igurikapenei erantzutea dugu betiko arrangura.
Maiz, gaur egun ere, entzuten dugu bizitegiak eraikitzea ez dela lehentasuna izan behar. Haatik, anitz aldetarik, betebehar hutsa da.

Legezko betebeharra, hasteko, Mugerreko herria HEB legearen menpekoa delako (Hiri Elkartasuna eta Berriztapena), eta, kari horretara, hemendik 2031ra %25 bizitegi sozialera heldu behar delako.

Diruz mailako betebeharra ere, jadanik ordaindu dugun urteko zigorra 180 000 euro baino garestiago izanez ere, Estatuak finkatutako hirurteko planak urratzeak bi edo hiru aldiz zenbateko horren ordaintzera behartuko gintuzkeelako, jasan ezina litzatekeena herriko kontuentzat!

Betebehar morala azkenik, eta oroz gainetik, Mugertarrak ezin baitira bazter utzi, izan gazte ala adineko, beren herrian eta egoera duinetan bizitzeko ezintasunean direlarik. Gaur egun, Ipar Euskal Herrian, alokatzeko bizitegi sozial bat ukaiteko bana besteko epea 2 urtekoa da: onargarria ote da?
Jendearen zahartze natural orokorra kontuan hartuz, herritik kanpoko zenbait familia gazte ere onartu beharko ditugu, gure belaunaldien arteko oreka ona eta lurraldeko bizkortasuna mantentzeko.

Testuinguru horretan, badu zenbait urte gure herria ari dela helburu hori lortzeko gogoarekin. Bere esku dituen tresna guziak mobilizatzen ditu, Tokiko Hirigintza Planaren berrikuspenaren ondotik proiektuen hiri-planifikazio baten bitartez, eta, batez ere, lur-funtsen politika bizi bat eta antolaketa publikoko ekintzak gauzatuz.

ALORREAN (belaunaldien arteko egoitza) eta ALDAPAN programak urraspide horretan sartzen dira guztiz (ikus artikuluak 22. orrialdean).

Bistan dena, oro har, herriko ekintza kontuen oreka zorrozki errespetatuz eramaten segituko dugu (ikus artikulua 4. orrialdean), gure ingurumena, bizi kalitatea eta nortasuna zaintzeko xede argiarekin.

Gure herriko aldizkariaren irakurketa ona opa dizuet.
Gure Mugerreko herri ederrean gaindi laster ikusiko zaituztedalakoan!

Roland Hirigoyen
Maire

Commune de Mouguerre

LES FINANCES RESTENT SOLIDES

La période que nous traversons est marquée par une dégradation forte des finances de l'Etat dont les difficultés pour adopter le budget 2025 du pays témoignent de l'importance des enjeux auxquels nous sommes collectivement confrontés. Cette situation, dont les causes sont nombreuses, se traduira par des efforts demandés aux français, aux entreprises et aux collectivités locales.

Dans le même temps, de nombreuses collectivités locales traversent des difficultés financières du fait de plusieurs facteurs conjugués : le ralentissement de l'économie qui se traduit par des ressources fiscales en baisse, une crise immobilière qui impacte aussi nos recettes et l'accroissement des besoins sociaux.

A Mouguerre, comme je l'ai régulièrement indiqué dans notre bulletin, nous avons porté une rigueur permanente à notre gestion pour maintenir une bonne situation budgétaire. Cette vigilance était la condition pour poursuivre l'amélioration de notre commune sans entrave, même en période de ralentissement économique.

Cette maîtrise des finances s'est mise au service de l'ambition que nous portons pour notre commune, en offrant des équipements et des services de qualité aux mouguertars. Notre constante préoccupation d'être économes sur les dépenses de fonctionnement nous a permis de privilégier les investissements d'amélioration de notre cadre de vie. Ceux-ci ont été supérieurs de 30% aux communes comparables depuis 10 ans.

Dans un souci de protection des contribuables, nous avons souhaité limiter la pression fiscale dans notre commune. Aujourd'hui, le taux de taxe foncière à Mouguerre est inférieur de 20% à celui des communes comparables.

Au moment où tant de collectivités rencontrent des difficultés financières, la rigueur de notre gestion nous permet d'arborer une situation financière qui reste durablement solide, dont on peut mesurer la robustesse au travers de ses indicateurs de gestion.

Depuis quelques années, je prends des engagements sur notre gestion financière que je partage avec vous en toute transparence. En 2024, ces engagements sont encore tenus et nous pouvons nous féliciter de leur bon niveau.

Notre premier engagement portait sur le maintien durable de l'indépendance financière de la commune, mesurable par son niveau d'autofinancement qui est, cette année encore, supérieur à celui des communes comparables à la nôtre.

Le second engagement portait sur la maîtrise de l'endettement de la commune, absolument nécessaire pour garantir durablement notre indépendance financière. Notre niveau d'endettement, caractérisé par le ratio de désendettement, est 40% inférieur à la limite que nous nous fixions (seuil de 8 années déjà considéré comme un bon niveau).

CAPACITÉ DE DÉSENDETTEMENT

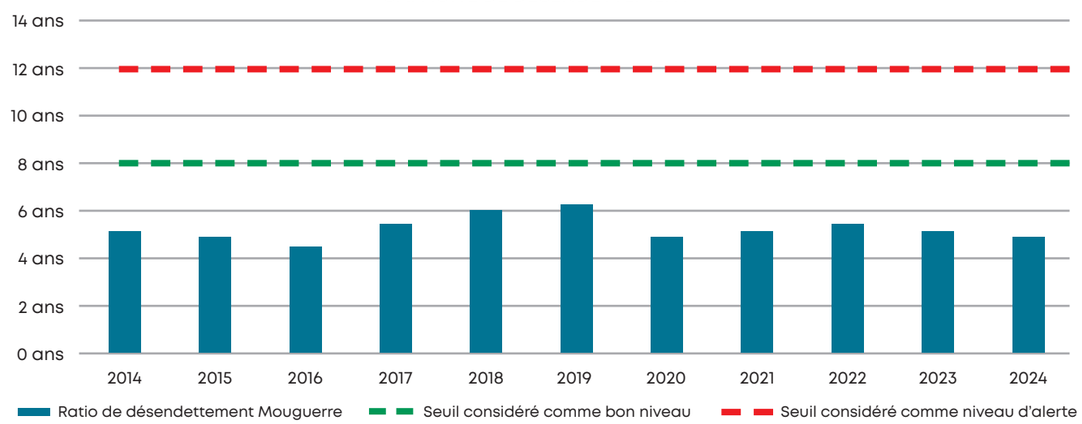

Ainsi, ces deux engagements qui ont guidé nos arbitrages financiers nous ont permis de préserver une situation financière solide qui nous permettra de traverser les turbulences à venir. A l'heure où beaucoup de collectivités font savoir leurs inquiétudes sur les efforts financiers que l'Etat nous demande, nous abordons cette contrainte avec plus de visibilité sur l'avenir de nos finances.

Nous continuerons à porter un effort d'anticipation sur les équilibres budgétaires de la commune pour garantir à long terme les moyens d'une amélioration constante des équipements publics mis à la disposition des habitants.

La cohésion de l'équipe municipale autour de ces objectifs d'indépendance financière de la commune continuera à nous protéger collectivement contre tout risque de dérapage financier.

Compte administratif 2023

BUDGET COMMUNAL

Pour l'année 2023, les finances de la commune présentent les chiffres suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RÉALISATION 2023

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 7 410 857, 52 € tandis que les dépenses de fonctionnement atteignent 5 809 353.23 €.
Le compte administratif 2023 de la commune de Mouguerre présente ainsi un résultat de clôture de 1 601 504,29 € pour la section de fonctionnement, soit une amélioration de 19 % par rapport à l'année précédente. Cette performance positive résulte principalement de la gestion rigoureuse des dépenses et de l'augmentation de certaines recettes clés.

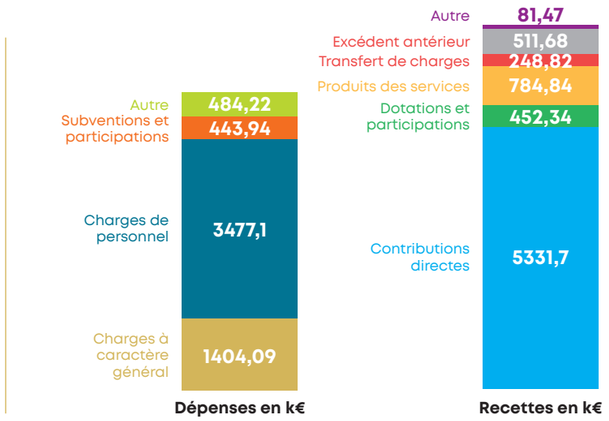

Les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 15 % depuis 2018 (6% de 2022 à 2023). Les principales recettes réelles de fonctionnement, hors résultat N-1 reporté, sont les suivantes :

- Les produits des impôts et taxes : 5.33M€ dont fiscalité des 3 taxes : 2.95M€ - Les contributions directes 2023 ont progressé de 7.8%, notamment en raison de la revalorisation forfaitaire des bases d'impositions (+7.1%). 43% des recettes réelles de fonctionnement proviennent ainsi de la fiscalité directe et 23% de l'attribution de compensation de la communauté d'agglomération du Pays Basque.
- Les dotations et participations de l'état : **452K€ dont DGF 28M€**
- Les produits des services : **784K€**
- Les produits de gestion courante : **30.6K€ dont les revenus des immeubles pour 30K€**

Des atténuations de charges pour 248K€ : Les remboursements ont été moins importants en 2023 en raison d'une sinistralité moins élevée.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

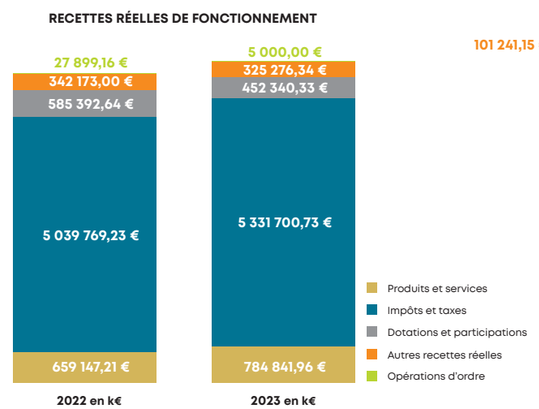

ÉVOLTION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT

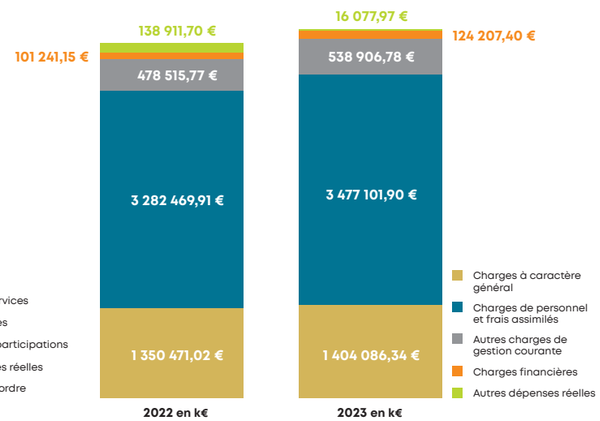

Les dépenses réelles de fonctionnement ont augmenté de près de 4 %, une hausse maîtrisée par rapport au contexte inflationniste. Les principales évolutions sont :
Les charges à caractère général ont crû de 2,98 %, principalement en raison de l'augmentation des coûts de l'énergie (+21 % pour l'électricité et +54 % pour le gaz).
Les charges de personnel ont progressé de 5,9 % soit près de 195K € après une progression de 11 % en 2021. Ceci est principalement dû aux deux augmentations successives du SMIC en lien avec l'inflation et au déploiement de nouvelles mesures salariales (augmentation du point d'indice).

Compte administratif 2023

BUDGET COMMUNAL

Pour l'année 2023, les finances de la commune présentent les chiffres suivants

SECTION D'INVESTISSEMENT

En matière d'investissement, les recettes s'élèvent à 2 350 833.86 € et les dépenses à 2 881 116.09 €. L'exécution de la section d'investissement en 2023 se solde donc par un déficit de 459 653.65 € et avec le déficit d'investissement reporté de 2022 de 70 628.58 € le résultat de clôture 2023 est de -530 282,23 €. Ceci est principalement dû à des projets d'envergure en cours pour lesquels toutes les subventions n'ont pas été perçues.

SECTION D'INVESTISSEMENT - RÉALISATION 2023

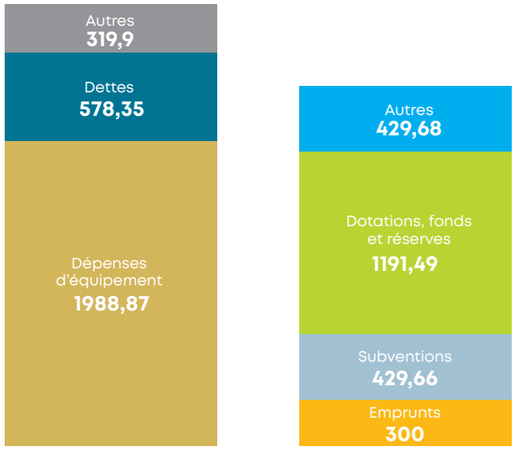

Dépenses en k€ | **Recettes en k€**

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

- Dotations, fonds divers et reserves
- Subventions d'investissement reçues
- Emprunts et dettes assimilés
- Dépenses d'équipement
- Déficit d'investissement reporté

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2022/2023

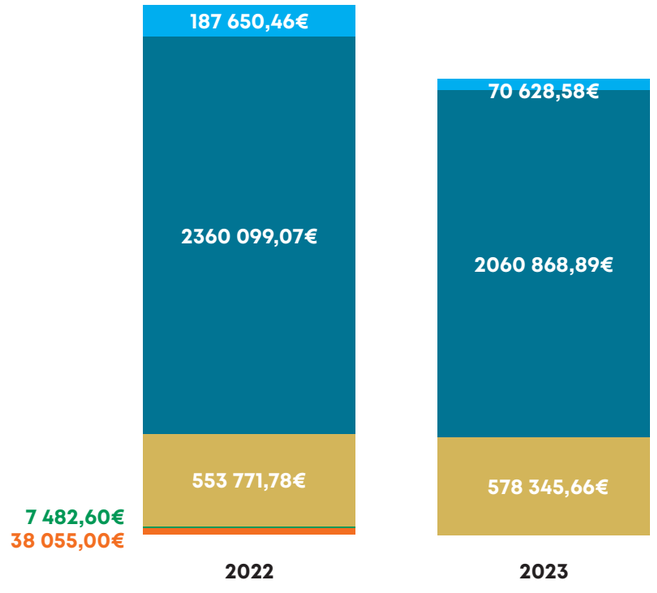

LES RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de « Dotations, fonds divers et réserves » 2023 se décomposent de la manière suivante :

- FCTVA pour près de 188 K€, en augmentation de 19% par rapport à 2022 du fait d'un volume d'investissement plus important réalisé en N-2 (2021).
- Une taxe d'aménagement de 168 K€ en hausse de 2%
- Un excédent de fonctionnement capitalisé de 835 K€ en baisse (1 270 000 € en 2022 soit -34%).

Concernant les « Subventions d'investissement reçues », la Commune a perçu 430 K€ en 2023 dont 246M€ pour le projet voie douce (piste cyclable) et 149M€ pour la salle des associations.

Au total, le financement global de ces deux projets s'établira de la manière suivante :

- Salle des associations d'Elizaberri : subventions à hauteur de 30%, dont 13% par l'Etat (DETR), 10% par le Département et 7% par la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Fonds de concours). - Opération soutenue par :

PRÉFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE
Liberté Égalité Fraternité
PYRENEES ATLANTIQUES LE DÉPARTEMENT
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE EUSKAL HIRIGUNE Elkargoa

- Liaison cyclable Bourg – Ametzondo : subventions à hauteur de 67%, dont 30% par l'Etat (DSIL et Fonds « Mobilités actives »), 23% par le Syndicat des Mobilités Pays Basque Adour et 14% par le Département. - Opération soutenue par :

FRANCE RELANCE
Pays Basque euskal Herria
SYNDICAT DES MOBILITÉS PAYS BASQUE-ADOUR IPAR EUSKAL HERRI-ATURRIKO MUGIKORTASUNEN SINDIKATUA
PYRENEES ATLANTIQUES LE DÉPARTEMENT

Un emprunt de 300 K€ été contracté fin 2022 mais réalisé en janvier 2023.

RECETTE RÉELLES D'INVESTISSEMENT 2022/2023

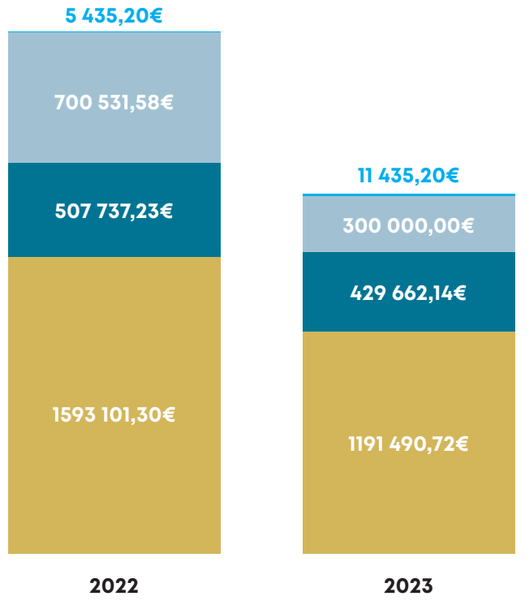

- Dotations, fonds divers et reserves
- Subventions d'investissement reçues
- Emprunts et dettes assimilés
- Immobilisations corporelles
- Autres immobilisations financières

Compte administratif 2023

BUDGET COMMUNAL

Finances

Budget Prévisionnel 2024 :
Cap sur la durabilité et les économies

BUDGET COMMUNAL

ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Le budget prévisionnel 2024 marque une continuité des efforts pour maintenir un équilibre financier tout en investissant dans des projets durables.
Le Budget 2024 s'équilibre à 7 454 997.53 €.

PRÉVISIONS DE FONCTIONNEMENT POUR 2024

Les recettes réelles de fonctionnement pour 2024 sont estimées à 7 021 503.24 €, en légère augmentation (2%) par rapport au réalisé 2023. Voici les éléments clés :

- Impôts et taxes : 5.51 M€ dont fiscalité des 3 taxes : 3.175M€ avec une augmentation des taux des impôts directs locaux de 3% afin de préserver un niveau d'autofinancement satisfaisant et pour garantir la capacité d'investissement de notre Commune.
- Produits des services : Une augmentation de 3 % est prévue, grâce à une gestion optimisée des services municipaux.
- Dotations, subventions et participations : pas d'augmentation prévue.

RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT BP2024

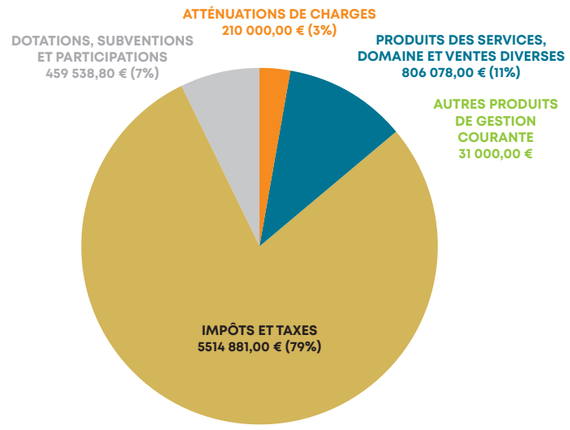

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses prévues quant à elles connaissent une augmentation de 7,3 %, reflétant des engagements pour des services publics de qualité et des mesures pour anticiper l'impact de l'inflation sur les charges d'énergie et de personnel :

- Dépenses de personnel : Une augmentation de 5,62 % pour 2024, incluant les effets de nouvelles revalorisations salariales et de primes exceptionnelles.
  - Avancements d'échelon et de grade (GVT).
  - Nouvelle augmentation du SMIC : 1,13% au 1er janvier.
  - Revalorisation de 5 points d'indice majoré pour les agents publics à partir du 1 er janvier 2024 décidé par le décret n 2023 519 du 28 juin 2023.
  - Application de la Prime « Pouvoir d'achat » : L'Etat, par décret en date du 31 octobre 2023 a décidé de la création d'une prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la fonction publique territoriale percevant la rémunération la plus basse.
- Dépenses à caractère général : Application du principe de prudence sur les dépenses d'énergie et augmentation des dépenses d'alimentation en raison de l'inflation et des cotisations d'assurance de 14% comme l'année précédente.

RÉPARTITION DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT BP2024

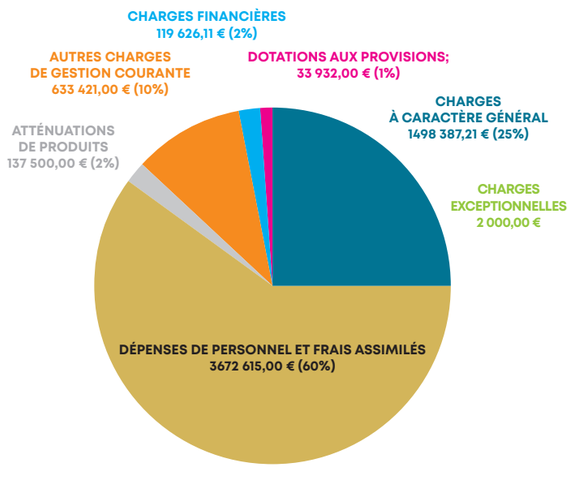

Finances

Budget Prévisionnel 2024 :
Cap sur la durabilité et les économies

BUDGET COMMUNAL

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le Budget 2024 s'équilibre à 4 708 610.45 €

BP2024 RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

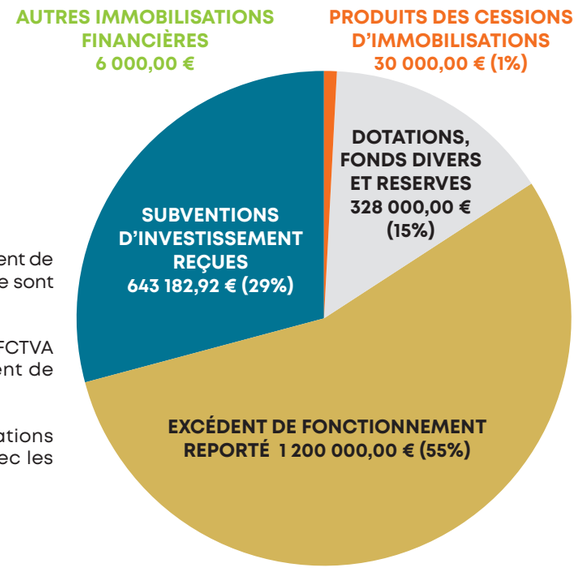

LES RECETTES

Les principales recettes d'investissement hors virement de la section de fonctionnement et emprunt d'équilibre sont les suivantes :

- Les produits de cession d'immobilisation : 30 M€
- Les Dotations, Fonds divers, Réserves : 1.528 M€ (FCTVA 160 K€ et Taxe d'aménagement 168 K€ - excédent de fonctionnement reporté 1.2 M€)
- Les subventions d'investissement pour 643 K€
- Les mouvements d'ordre pour 535 K€ dont dotations aux amortissements pour 260 K€ (équilibrés avec les dépenses de fonctionnement, c/68)

LES DÉPENSES

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

- Le déficit N-1 d'investissement de 530 K€ repris au chapitre/article 001
- Le remboursement en capital de la dette : 572 K€
- Les opérations d'investissement pour 3 272 233.87 €

BP2024 - DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

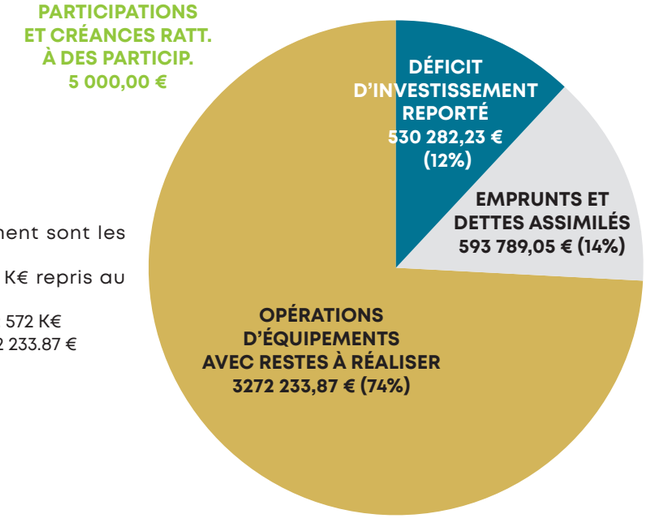

Budget Prévisionnel 2024 :
Cap sur la durabilité et les économies

BUDGET COMMUNAL

LE PLAN D'INVESTISSEMENT 2024

Le budget prévisionnel d'investissement est ambitieux, avec 3 272 233.87 € alloués (dont 669 630.11 € de restes à réaliser) :

- 1 437 667.40 € pour les investissements récurrents : les plus gros postes étant la voirie et les travaux sur les bâtiments communaux,
- 1 834 566.47 € pour des projets structurants pour l'avenir de la commune qui incluent :
  - Le projet de rénovation énergétique du groupe scolaire du Bourg,
  - Le projet de rénovation de l'église Saint Jean Baptiste,
  - Réfection chemins de Pagadoi, Abadia, Cigaro et reprise réseaux d'assainissement chemin de Larretxea,
  - La remise aux normes de l'éclairage public,
  - La réalisation complète du projet de mobilité douce, favorisant les déplacements écologiques et sécurisés,
  - La réalisation complète de la salle des associations Elizaberri.

CONCLUSION : VERS UNE GESTION FINANCIÈRE EQUILIBRÉE ET VISIONNAIRE

Les résultats financiers de 2023 et les orientations budgétaires de 2024 illustrent l'engagement de la commune à maintenir un équilibre financier tout en soutenant des projets de développement durable. Avec des prévisions prudentes et des investissements ciblés, Mouguerre se positionne pour un avenir plus vert au bénéfice de tous ses habitants.

Investissements récurrents	RAR 2023	BP2024	TOTAL BP2024
Achat de matériels et équipements divers	20 362,52 €	172 504,26 €	192 866,78 €
Acquisitions foncières	3 044,00 €	6 000,00 €	9 044,00 €
Equipements EJS	- €	9 449,32 €	9 449,32 €
Sécurité incendie	6 179,54 €	- €	6 179,54 €
Matériels informatiques et téléphoniques	13 782,00 €	23 247,13 €	37 029,13 €
Travaux sur bât communaux (hors écoles)	245 065,21 €	179 342,55 €	424 407,76 €
programme travaux forestiers	957,00 €	- €	957,00 €
Programme voirie communale 2021	2 284,02 €	- €	2 284,02 €
Programme voirie communale	9 050,76 €	313 099,55 €	322 150,31 €
Gestion différenciée des espaces verts	6 878,82 €	25 000,00 €	31 878,82 €
Schéma de défense contre l'incendie	1 043,00 €	35 747,71 €	36 790,71 €
Travaux Ecoles	6 677,66 €	22 409,00 €	29 086,66 €
Véhicules		62 280,00 €	62 280,00 €
Logiciel RH - NTIC	7 795,68 €	- €	7 795,68 €
Accessibilité	9 537,60 €	17 000,00 €	26 537,60 €
Chemin de Pagadoï	13 322,76 €	225 607,31 €	238 930,07 €
	345 980,57 €	**1 091 686,83 €**	**1 437 667,40 €**

projets mandature	RAR 2023	BP2024	TOTAL BP2024
Aménagement secteur Hiribarnia (études)	14 640,00 €	20 000,00 €	34 640,00 €
Salles des assoc et esp jeux Elizaberri	22 150,96 €	- €	22 150,96 €
Enfouissement réseaux Cigaro & co.	3 712,28 €	- €	3 712,28 €
Lot. Beltzaenea enfouisst tr2 et voirie	8 850,03 €	- €	8 850,03 €
Mobilité douce	91 286,69 €	6 000,00 €	97 286,69 €
Eglise Saint Jean Baptiste	- €	228 946,00 €	228 946,00 €
Annexe mairie	- €	75 000,00 €	75 000,00 €
Chemin Larretxea	94 947,22 €	300 000,00 €	394 947,22 €
Chemin de Beltzaenea	2 320,00 €	- €	2 320,00 €
Chemin de Cigaro	31 320,00 €	5 000,00 €	36 320,00 €
TE64 remise aux normes éclairage public	54 422,56 €	134 942,20 €	189 364,76 €
Plan communal de sauvegarde (PCS)	- €	12 518,12 €	12 518,12 €
ELENA scénario 4	- €	684 288,41 €	684 288,41 €
Agroforesterie	- €	- €	- €
Etude pour extension cimetière	- €	5 000,00 €	5 000,00 €
Création Arrêts de bus Kattalin	- €	39 222,00 €	39 222,00 €
	323 649,74 €	**1 510 916,73 €**	**1 834 566,47 €**
TOTAL BP2024	**669 630,31 €**	**2 602 603,56 €**	**3 272 233,87 €**

Transition écologique et énergétique

FLEURISSEMENT DE LA COMMUNE

La continuité du travail initié et accompli l'année passée par les agents du service cadre de vie a permis de confirmer la place du fleurissement dans la commune.
Les vivaces et arbustes qui mettent en valeur la mairie, l'église ou l'intersection de Kurutz se sont épanouis et ont permis aux jardiniers d'agrandir leur terrain de jeu. De nouveaux sites de la commune ont ainsi pu être valorisés. Elizaberri voit ses massifs fleuris, son cimetière, comme celui du bourg, est enherbé, quelques points fleuris viennent agrémenter le lotissement d'Aguerria et enfin le port où une transformation paysagère s'opère.
Une gestion différenciée des espaces verts à l'échelle de la commune est en train de s'imposer, aucun espace n'est oublié (prairie fleurie à l'école du bourg, stades soignés, cimetières enherbés, cycles de tontes en place, transplantations d'arbres, fauchages tardifs ...).
En cette période hivernale, les jardiniers continuent de pailler, tailler et soigner les différents parterres de la commune.
Cet investissement sera, souhaitons-le, reconnu lors du passage du jury des villes et villages fleuris, en 2025.

Sécurité

LES OBLIGATIONS DE DEBROUSSAILLAGE

Penser à protéger son habitation des feux de végétation dès l'automne, c'est investir aujourd'hui pour sa sécurité de demain

Le changement climatique intensifie le risque de feux de forêt et de végétation. La saison des feux s'allonge et le risque s'étend progressivement dans de nouvelles régions. Ces dernières années, des feux d'une ampleur inédite ont ravagé plusieurs pays européens et la France n'est pas épargnée.
Pour prévenir ce danger, le débroussaillement de votre terrain et des abords de votre habitation est la meilleure des protections pour vous, vos biens et la nature environnante. Le débroussaillement est la ceinture de sécurité de votre habitation face aux feux : il limite leur propagation, en diminue leur puissance et facilite l'intervention des sapeurs-pompiers. En débroussaillant votre terrain, vous investissez pour votre sécurité.
En France, dans les zones particulièrement exposées au risque d'incendie, le débroussaillement est une obligation légale.
L'automne et l'hiver sont les meilleures périodes pour effectuer les travaux lourds de débroussaillement. Les végétaux ont perdu leurs feuilles ce qui facilite les interventions. C'est également une période propice à la coupe des broussailles.

Débroussailler, qu'est-ce que c'est ?
Débroussailler vise à réduire la masse de végétaux dans une zone de 50 mètres autour de vos bâtiments ou autre équipement.
Ce n'est ni une coupe rase, ni un défrichement. Le débroussaillement correspond à plusieurs types de travaux : des travaux de réductions fortes de la végétation qui peuvent nécessiter la coupe d'arbres ou d'arbustes, l'entretien qui consiste à maintenir une faible masse de végétaux au sol en coupant les herbes et la broussaille, et le nettoyage qui comprend l'élimination des déchets végétaux et l'éloignement de tout potentiel combustible aux alentours de l'habitation.
Réduire et contrôler la végétation aux abords de son habitation permet de diminuer l'intensité des feux et de limiter leur propagation.

Qui est concerné ?
Vous êtes concerné par cette obligation si vous êtes propriétaire de bâtiments ou d'équipements situés dans un territoire à risque à l'intérieur et jusqu'à 200 mètres de bois, forêts, landes, maquis et garrigues. Vous êtes également concerné si vous possédez une parcelle constructible dans les zones précitées. Les voies de transport sont également concernées.
La réalisation du débroussaillement peut, par ailleurs, nécessiter d'intervenir sur la propriété de vos voisins, car la responsabilité du débroussaillement pèse sur le propriétaire de la construction à défendre. Il vous appartient alors de demander à vos voisins l'autorisation d'accéder à leur terrain et d'y effectuer les opérations de débroussaillement. En cas d'opposition, ces travaux seront à leur charge et relèveront de leur responsabilité (tant administrative que pénale).
Le maire est chargé du contrôle du respect de cette obligation et les agents assermentés, notamment ceux de l'Office national des forêts (ONF), sont habilités à verbaliser.
Pour savoir si vous êtes concerné par l'obligation légale de débroussaillement, vous pouvez contacter la mairie, la préfecture ou vous rendre sur jedebroussaille.gouv.fr et oudebroussailler.fr

Transition écologique et énergétique

ELENA : RÉNOVATION ÉCOLE DU BOURG

La commune de Mouguerre a bénéficié, par l'intermédiaire du programme ELENA proposé et financé pour la partie étude par la Communauté d'agglomération Pays Basque et la Banque Européenne d'Investissement, de la prise en charge d'une mission d'audit énergétique du groupe scolaire du Bourg conformément au cahier des charges de l'ADEME.

L'audit énergétique a révélé plusieurs points critiques dans les infrastructures actuelles du groupe scolaire, comme par exemple la présence de trois chaudières gaz en série, d'une majorité de fenêtres à simple vitrage, d'une faible isolation des toitures, d'un éclairage avec peu de systèmes LED, etc.

Ces constats ont motivé la collectivité à intégrer un projet de rénovation énergétique globale du groupe scolaire du Bourg dans son plan pluriannuel d'investissement afin d'améliorer l'efficacité énergétique, réduire les coûts d'exploitation et augmenter le confort des usagers.

Plusieurs scénarios ont été proposés et la Municipalité a choisi le scénario le plus coûteux pour ses avantages significatifs :

- Sortie de l'énergie fossile
- Réduction significative des consommations énergétiques (objectif de 69% d'économies d'énergie).
- Diminution des émissions de gaz à effet de serre (réduction prévue de 81%).
- Amélioration du confort des élèves et du personnel.
- Respect des exigences de la loi ELAN pour les bâtiments publics.

En effet, par l'intermédiaire de son décret tertiaire, elle demande à ce que les bâtiments publics de plus de 1000 m² diminuent leur consommation d'énergie de 40% en 2030, 50% en 2040 et 60% en 2050.
Actuellement, les travaux à mettre en œuvre sont en cours d'étude.

Les principaux consisteraient en :

- l'isolation thermique par l'extérieur de deux bâtiments,
- le remplacement des menuiseries par des fenêtres à double vitrage,
- l'installation de panneaux photovoltaïques pour de l'autoconsommation électrique,
- la mise en place d'une pompe à chaleur air/eau et systèmes de ventilation mécanique double flux,
- la modernisation de l'éclairage avec des systèmes LED,
- la gestion technique centralisée pour optimiser les consommations énergétiques.

Les travaux seront réalisés en plusieurs phases afin de permettre l'occupation du site et devraient débuter à l'été 2025 afin d'être terminés pour la rentrée scolaire 2026/2027.

Transition écologique et énergétique

ÉCLAIRAGE PUBLIC LED

Dans le cadre de la sobriété énergétique et de la lutte contre la pollution lumineuse, la commune de Mouguerre a fait le choix de renouveler petit à petit son parc "Eclairage public"

Après avoir restreint les horaires et éteint l'éclairage entre 23h et 6h30, 26 lanternes le long de la nouvelle liaison cyclable au niveau de l'avenue de la Croix de Mouguerre ont été remplacées par des lanternes présentant de nouvelles technologies orientées vers la protection de la biodiversité.
En effet, ces lanternes à LED éclairent vers le bas et ont une source lumineuse à température de couleur basse, ce qui génère moins d'impact sur les animaux et les plantes.
Ces travaux, d'un coût de 46 970,02€ ont fait l'objet d'une inscription au Programme d'Electrification Rurale "Fonds Verts 1 – Trames sombres" et ont obtenu la participation financière du Territoire d'Energie 64 et du Fonds Vert à hauteur de 18 748.47 €.
Afin de poursuivre cette volonté de sobriété énergétique et de dépollution lumineuse, la Municipalité souhaite candidater cette année à la labellisation "Villes et villages étoilés".

Zoom sur

LES ZONES À FAIBLES EMISSIONS MOBILITÉ (ZFE-m)

La loi Climat et Résilience de 2021 impose à toutes les collectivités de plus de 150.000 habitants de mettre en place une ZFE-m sur leur territoire.

La Communauté d'Agglomération Pays Basque et la Communauté de Communes du Seignanx sont concernées par cette obligation.

En restreignant l'accès des véhicules les plus polluants, ce dispositif vise à améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions atmosphériques pour préserver la santé humaine.
La ZFE-m devrait porter sur 11 communes littorales (secteur le plus exposé à la pollution atmosphérique), 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 : Hendaye, Urrugne, Ciboure, Saint-Jean de Luz, Guéthary, Bidart, Biarritz, Anglet, Bayonne, Boucau et Tarnos.
La vignette Crit'Air sera obligatoire pour rentrer dans la ZFE, quel que soit le véhicule autorisé. Cette vignette pourra être commandée en ligne via le lien suivant : **https://www.certificat-air.gouv.fr/**
Les véhicules qui ne pourraient pas circuler dans les ZFE-m seraient donc les véhicules sans vignette Crit'Air mais également ceux dotés d'une vignette Crit'Air 5. Cela concernerait notamment les voitures essence immatriculées avant le 1er janvier 1997 et les voitures diesel immatriculées avant le 1er janvier 2001.
Des dérogations existent. Elles s'appliquent à des populations ou à des activités économiques dépendantes de l'automobile et qui ne disposent pas des ressources nécessaires pour changer de véhicule.
Une consultation du public a été organisée entre le 28 octobre et le 25 novembre 2024.
La prise en compte des avis et observations du public ainsi que des personnes publiques associées est susceptible d'apporter des modifications au dossier qui a été soumis à consultation du public.
L'objectif est une mise en œuvre de la ZFE-m au 1er avril 2025.
Une information est accessible sur le site de la Communauté d'Agglomération Pays Basque :
https://www.communaute-paysbasque.fr/transports/la-zone-a-faibles-emissions-mobilite-zfe-m-pays-basque

Un espace vert

VÉGÉTALISATION DE LA COUR DE L'ÉCOLE DU BOURG

La commune a été retenue pour le projet « A vous de jouer » organisé par le CAUE64, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Pyrénées-Atlantiques.

Ce projet vise à transformer les cours d'école en créant des espaces rafraîchis, plus agréables au quotidien et mieux partagés par tous.
Les cours d'école sont en effet des lieux privilégiés pour les activités de plein air et, à ce titre, essentielles pour le bien-être et la santé des enfants. C'est ce que confirme les études portées par l'Institut de Veille Sanitaire.
Dans un premier temps, le projet concernera l'école du Bourg.
Une équipe de maîtrise d'œuvre a été désignée, il s'agit de l'atelier de paysage « Lilika ».
Une information a été effectuée en Conseil d'école et des rencontres ont d'ores et déjà été organisées avec les élus et services de la Mairie, les enseignants, les élèves et parents d'élèves.
Ce projet s'inscrit en effet dans une démarche collégiale et participative. Le budget alloué par la commune pour la cour d'école choisie par le CAUE64, à savoir la cour de l'école du Bourg, est de 50 000 € HT, incluant la rémunération de l'équipe et les travaux. La mission a débuté en octobre 2024 et se poursuivra jusqu'en octobre 2025. L'aménagement des cours des écoles du Port et d'Elizaberri sera étudié dans un second temps.

Transition écologique et énergétique

COUVERTURE COURT DE TENNIS EN PHOTOVOLTAÏQUE ET OMBRIÈRES PARKING D'IBUSTY

Un projet concernant la réalisation d'ombrières photovoltaïques pour la couverture de deux courts de tennis et du parking d'Ibusty est actuellement en cours de développement.

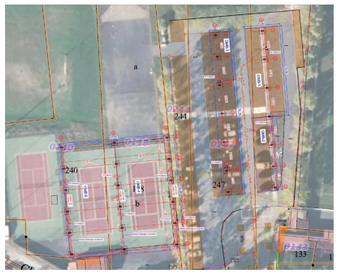

En effet, à la suite d'une mise en concurrence, dite Manifestation d'Intérêt Spontanée, le projet proposé par la société de projet PSPA « Parking Solaire des Pyrénées-Atlantiques », issue d'un partenariat entre la Société d'Economie Mixte ENR64 et l'entreprise « See You Sun », a en effet été sélectionné par la Municipalité.
Par l'intermédiaire d'une Convention d'Occupation Temporaire, la commune mettra à disposition de cette société les terrains sur lesquels sont situés les courts de tennis et le parking d'Ibusty en vue de l'installation et de l'exploitation d'une centrale photovoltaïque. Le début des travaux est prévu à l'automne 2025.

Les avantages d'une telle réalisation seront multiples :

- une production d'énergie d'origine renouvelable décentralisée, située au plus près des zones de consommation ;
- une valorisation du patrimoine de la collectivité ;
- un confort d'été et un abri en saison humide pour les utilisateurs ;
- une possibilité d'accès à de l'électricité verte à un prix compétitif.

La réalisation et l'exploitation de ces ombrières qui protégeront le parking d'Ibusty et les deux courts de tennis seront entièrement financées par un tiers.
A noter également que la centrale photovoltaïque sera entièrement pré-équipée pour accueillir dans de brefs délais des bornes de recharge pour véhicules électriques.
La convention d'occupation temporaire du domaine public sera conclue pour 30 ans, durée permettant de tenir compte de la durée d'amortissement des installations.

Urbanisme

CAPB : ÉLABORATION DU PLUI LITTORAL LABOURD OUEST

L'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisme infracommunautaire) Littoral Labourd Ouest a été prescrite en Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération Pays Basque (CAPB) le 9 décembre 2023.

Le périmètre du PLUi « Littoral Labourd Ouest » couvre 23 communes, à savoir : Ahetze, Anglet, Arbonne, Arcangues, Ascain, Bassussarry, Bayonne, Biarritz, Bidart, Biriatou, Boucau, Ciboure, Guéthary, Hendaye, Lahonce, Mouguerre, Saint-Jean-de-Luz, Saint-Pée-sur-Nivelle, Saint-Pierre d'Irube, Urcuit, Urrugne, Ustaritz et Villefranque.

La concertation préalable associant les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées est obligatoire et ses modalités doivent être définies dans la présente délibération de prescription conformément aux dispositions combinées des articles L.153-11 ainsi que L. 103-1 et suivants du code de l'urbanisme.

Elle permet, pendant une durée suffisante et selon des moyens adaptés au regard de l'importance et des caractéristiques du projet, au public d'accéder aux informations relatives au projet et aux avis requis par les dispositions législatives ou réglementaires applicables et de formuler des observations et propositions qui sont enregistrées et conservées.

Le but de cette concertation est donc de permettre pendant toute la durée d'élaboration du PLUi :
- d'avoir accès à l'information et de porter le projet à la connaissance du public ;
- d'alimenter la réflexion et de l'enrichir, notamment en donnant au plus grand nombre la possibilité de s'exprimer en formulant observations et propositions ;
- de permettre l'expression des attentes et idées concernant l'élaboration du PLUI ainsi que l'échange de points de vue ;
- d'être sensibilisé aux enjeux et à leur prise en compte dans le projet ;
- de permettre l'appropriation du projet par le plus grand nombre ;
- de suivre l'évolution du projet aux différentes phases de son élaboration.

À compter du 2 août 2024, un dossier PLUi est mis à disposition du public aux heures et aux jours habituels d'ouverture de la Mairie. Il donne accès au fur et à mesure de l'avancement de la procédure aux documents d'études validés en fin de chaque phase, aux supports de réunions publiques, et comporte un registre papier permettant de recueillir observations et propositions du public.
Les informations relatives à cette procédure sont également disponibles sur le site de la CAPB.

Travaux

RESTAURATION DE L'EGLISE DU BOURG

Témoin important de l'histoire locale, l'église St Jean Baptiste, élaborée vers la fin du XVIème, début XVIIème siècle sur le point culminant du plateau de Mouguerre au centre Bourg présente plusieurs problématiques nécessitant une intervention d'urgence :
- Maçonneries dégradées : présence de fissures dans les maçonneries du porche et du mur clocher
- Charpente et couverture : détérioration des charpentes et couvertures, particulièrement au niveau de la chambre des cloches
- Structure en bois : fragilité des structures en bois des galeries et tribunes, certaines étant infestées par des insectes xylophages
- Eléments intérieurs endommagés : dégradation des enduits intérieurs et humidité affectant la durabilité des matériaux.

C'est pourquoi la Municipalité a choisi d'engager des travaux, entre septembre 2024 et mai 2025, en deux tranches :
- Une première urgence de travaux :
  - Réfection des charpentes bois, des galeries et tribunes
  - Révision de la couverture de la nef
  - Reprise complète du clocher et de sa couverture
  - Réfection des faîtages et arêtiers de la nef
  - Révision des zingueries diverses et pose de gouttières et descentes neuves
- Puis une seconde urgence de travaux:
  - Restauration des maçonneries du mur-clocher
  - Nettoyage des enduits Nord et Sud
- Les travaux se termineront fin mai 2025.

Le montant total des travaux s'élèvera à 290 868,43€ TTC.
Les travaux seront financés en partie par l'Etat (DRAC), la Région Nouvelle Aquitaine, le Département 64, la Communauté d'Agglomération Pays Basque (Fonds de concours), la fondation du patrimoine du crédit agricole et la commune de Mouguerre.

Naturellement, les messes dominicales, mariages et obsèques seront maintenues.

Pays Basque Euskal Herria Communauté d'agglomération Hirigune Elkargoa
Fondation Crédit Agricole Solidarité et développement
Pyrénées Atlantiques Le département
Région Nouvelle-Aquitaine
Soutenu par Ministère de la Culture Liberté Égalité Fraternité

Patrimoine

ENTRETIEN DU PATRIMOINE COMMUNAL

Réfection du court de tennis n°1

Stade d'Ibusty - Peinture des tribunes et changement des menuiseries bois en PVC

Mur à gauche Elizaberri - Ravalement des façades et aménagement d'un espace extérieur

Mairie - Ravalement des façades sud et ouest et aménagement piéton

Complexe Haitz Ondoan - Consolidation des menuiseries et peinture

Travaux

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Travaux sécurisation Mentaxuri

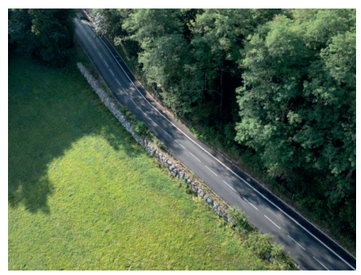

Réfection route de Pagadoi

Travaux

ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Chemin du cimetière

Réfection côte de Cigaro

Travaux

RÉFECTION ET SÉCURISATION DES ROUTES DE MOUGUERRE (2025/2026)

- Elargissement localisé de l'avenue des Platanes (RD712) afin de sécuriser le croisement des véhicules.
- Hameau de Borda (route du Plateau) sur 2025-2026.
- Réalisation de 2 quai-bus sur le secteur de Osteberria / Kattalindegia.
- Installation de ralentisseurs sur la route de Briscous (RD936):
  - au croisement des chemins de Kattalindegia, Etxaldea et Osteberria (2 plateaux surélevés) ;
  - au croisement avec le chemin de Garatea (un plateau surélevé).
- Installation de 2 plateaux ralentisseurs sur la route Ibargoiti.
- Reprise partielle de chaussée sur le chemin d'Urlokia.
- Réparation partielle de la chaussée sur le chemin de Bidartea et reprises de purges chemin Istiartea.
- Enfouissement des réseaux sur le chemin de Larretxea.
- Installation de coussins berlinois sur la route d'Ibusty (au niveau du virage, à l'approche de la voie ferrée).
- Reprise de l'enrobé de la chaussée entre le giratoire d'Amaren Lurra et les résidences Mendixka (chemin de Cigaro).
- Finalisation des études de reprise de la voirie au Hameau de la Clairière (rue d'Uhartea).

Mobilité

NOUVEAU RÉSEAU TXIK-TXAK

Le transport collectif constitue aujourd'hui une alternative à la voiture et, à ce titre, contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Le nouveau réseau TXIK TXAK, mis en service depuis le 06 janvier, s'inscrit ainsi parfaitement dans cet objectif.

Il prévoit une augmentation moyenne du nombre de bus, cars et Trambus de 20% sur le littoral, 113% sur le rétro-littoral, auquel Mouguerre appartient, et 68% sur le Pays Basque intérieur.

Pour Mouguerre, cela se concrétise par une transformation de la ligne 48 en ligne 22 desservant régulièrement le collège Aturri. Pour rappel, la ligne 22 dessert les secteurs d'Aguerria, Ametzondo, Aturri, Resplandy, le Réduit et la gare de Bayonne au départ de Cigaro.

TXIK TXAK propose également un nouveau service de transport à la demande (dit TAD) dans 148 communes du Pays Basque.
Le véhicule vient chercher la personne à son domicile (sauf pour les habitants qui ont une ligne de bus à proximité immédiate) et le TAD les amène sur 3 sites identifiés sur Mouguerre :
- Aguerria (avec une correspondance avec la ligne 22)
- Le Centre médical Asasuna
- Mendilaskor (avec une correspondance avec la ligne 43).

Le service propose une large amplitude de fonctionnement, du lundi au samedi (hors jours fériés), de 07h30 jusqu'à 19h30. Il est flexible et pratique. Il se fait sur réservation, jusqu'à 1 heure avant son départ ou de manière planifiée, jusqu'à 1 mois à l'avance.
Autre nouveauté, la commune de Mouguerre bénéficie également du service pour les personnes à mobilité réduite. Ce service est accessible aux 21 communes du littoral sous forme de porte à porte : on vient chercher la personne à son domicile et on l'amène dans le lieu désiré !

Le Syndicat des mobilités travaille par ailleurs à une amélioration conséquente de la ligne « Briscous – Ametzondo » en passant par les secteurs de Garatea, Mendilaskor, le Bourg et Aguerria avant de rejoindre le secteur d'Ametzondo.

Afin d'accompagner le développement du réseau la commune entamera des travaux durant le mois de février avec :
- La création de deux quais bus après le carrefour avec les voies d'Osteberia, Katalindegia et Etxaldea en direction du Bourg de Mouguerre
- Les cheminements piétonniers des quais jusqu'au passage piétons
- La sécurisation de l'aménagement par la création de deux plateaux

Aménagement

DÉFENSE INCENDIE

La commune de Mouguerre a arrêté son schéma communal de défense extérieure contre l'incendie (SCDECI) le 16 mars 2021 et vient de le mettre à jour le 23 juillet 2024 selon la nouvelle règlementation.

Celui-ci identifie :
- les distances d'action des Points d'Eau Incendie (PEI) existants
- les temps d'intervention du SDIS
- les types de risques présents sur la commune
- l'état de la défense extérieure contre l'incendie (DECI) sur l'ensemble des bâtiments existants et des zones constructibles
- le projet de renforcement de la DECI, soit la qualité, la quantité et l'implantation des PEI nécessaires à la protection des risques existants et des zones ouvertes à l'urbanisation.

Actuellement, la commune de Mouguerre présente 135 PEI dont :
- 128 poteaux incendie (103 publics et 25 privés)
- 7 réserves (2 publiques et 5 privées)

Le programme des travaux a pour objectif de :
- définir les solutions d'équipement à mettre en place afin d'améliorer la DECI,
- prioriser ces différentes équipements en fonction notamment de la densité du bâti couvert par le nouvel équipement,
- vérifier la couverture des zones constructibles par les différents équipements (existants et projetés).

Il prévoit la mise en place de 7 nouveaux équipements collectifs :
- 4 poteaux incendie
- 2 réserves de 30 m^3
- 1 réserve de 60 m^3

Les PI seront budgétés et installés rapidement, les réserves nécessiteront tout d'abord la recherche de foncier.

Projet

PROGRAMME ALDAPAN

La cérémonie de la pose de la 1ère pierre du projet « ALDAPAN » (Chemin de Larretxea) s'est tenue le 10 décembre dernier Entouré de nombreuses personnalités politiques ou de personnels techniques œuvrant autour de cet aménagement, M. le Maire a tenu à rappeler que ce projet comprendra un total de 113 logements :

- Tout d'abord de 44 logements en Bail Réel Solidaire (BRS) dont 5 individuels, soit 39% des logements avec des prix de maisons individuelles s'échelonnant de 254 000 € à 269 000 €. Les T2 collectifs sont accessibles dès 99 000 €, les T3 dès 175 000 € et les T4 dès 232 000
- Le programme résidentiel comprendra ensuite 28 logements locatifs sociaux, soit 25% des logements,
- Enfin, seront réalisés 41 logements libres dont 5 individuels, soit 36% des logements

Des espaces communs seront aussi aménagés par Habitat Sud Atlantic et profiteront à tous :

- Un espace central,
- Une aire de jeux dans la partie Nord-Ouest du terrain,
- Un verger, près des constructions individuelles riveraines au Nord.

De plus, des bosquets de chênes et des espèces horticoles comme des magnolias caducs seront plantés.
Enfin, ce projet de construction de logements sera l'occasion d'améliorer les infrastructures et d'apporter un meilleur confort aux riverains et usagers du chemin de Larretxea. Le réseau d'assainissement a déjà fait l'objet d'une extension, prochainement, la voie sera élargie, le revêtement rénové, les réseaux, dont la fibre, seront enfouis et des trottoirs seront réalisés.

Projet

PROGRAMME ALORREAN

Livraison de la résidence intergénérationnelle, qui doit s'achever au mois de février. Ce programme comprend 81 logements, dont 31 en BRS et 36 en locatif social.

Population

RECENSEMENT DE LA POPULATION DE MOUGUERRE

Recensement de la population

Du 16 janvier au 15 février 2025

Pourquoi sommes-nous recensés ?
Le recensement de la population permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune. Le recensement fournit également des statistiques sur la population : âge, profession, moyens de transport utilisés, et sur les logements, etc.
Pour la commune, le recensement de la population permet de connaître les besoins de la population en matière de transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite, etc.

Comment ça se passe ?
Une lettre du maire sera déposée dans votre boîte aux lettres pour vous informer de l'opération. Puis, un agent recenseur recruté par la commune vous fournira une notice internet, soit dans votre boîte aux lettres, soit en mains propres. Suivez simplement les instructions qui y sont indiquées pour vous recenser en ligne. Ce document est indispensable, gardez-le précieusement.

C'est encore plus simple sur Internet !
Des codes vous seront remis pour vous recenser à compter du 16 janvier 2025.
Se recenser en ligne est plus simple et plus rapide pour vous, plus économique pour la commune. Moins de formulaires imprimés est aussi plus responsable pour l'environnement.
Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, des questionnaires papier pourront vous être remis, par l'agent recenseur, à votre demande.

C'est sûr !
Vos données sont protégées. L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires et, cela, de façon anonyme. Vos réponses au recensement ne peuvent donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal.

Pour en savoir plus, contactez l'accueil de la Mairie au 05 59 31 83 23

Urbanisme

RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI)

Le Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi) de la Communauté d'Agglomération Pays Basque est en cours d'élaboration.
Ce document permet d'adapter localement certains points de la règlementation nationale relative à l'implantation de la publicité, des enseignes et pré-enseignes visibles depuis le domaine public.
Le RLPi permet notamment :

- de prévoir, dans une ou plusieurs zones qu'il définit, une réglementation plus restrictive que les prescriptions du règlement national (à l'exception de certains périmètres et cas particuliers où le règlement national interdit déjà la publicité, ou demande au contraire l'affichage d'opinion et de publicité) ;
- d'imposer, dans des zones qu'il définit, à tout occupant d'un local commercial visible depuis la rue (ou, à défaut d'occupant, au propriétaire) de veiller à ce que l'aspect extérieur de son local ne porte pas atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants.

Pour définir les règles les plus adaptées, différentes réunions et temps forts rythmeront la concertation avant l'approbation du projet début 2026.
Vous pouvez retrouver toutes les informations sur le projet et participer à sa construction en déposant votre contribution en ligne sur la plateforme **https://rlpi-paysbasque.communaute-paysbasque.fr/**

Roulez jeunesse

ERASMUS

Échange avec l'école San Javier - Province de Murcie (Espagne)

Les enfants à la mairie

CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

En juin dernier, s'est tenu le dernier conseil municipal des enfants (CME) de l'année scolaire. Une vingtaine d'élèves de CM2, accompagnés par les animateurs et dirigés par Laura Haristoy, ont présenté leurs projets devant le maire Roland Hirigoyen et son adjointe Fabiene Hirigoyen.
Les jeunes, élus par leurs camarades, ont travaillé autour de trois commissions : environnement, sport et culture, et solidarité. Ils ont planifié des actions comme une journée de ramassage des déchets, un vide-greniers au profit d'une association, et une collecte de vêtements et fournitures scolaires. Leurs projets, validés par les élus, seront mis en œuvre dès septembre 2024.

Un bol d'air frais

OPÉRATION MONTAGNE À L'ÉCOLE DU BOURG

En partenariat avec l'association Prévention-MAIF et la Direction Centrale des Compagnies Républicaines de Sécurité, « l'opération Montagne » a posé ses valises dans la cour de récréation de l'école du bourg entre le 2 et le 5 avril 2024. Cette opération de prévention des risques et de sensibilisation au milieu montagnard était destinée aux élèves de CM1 et de CM2 de l'ensemble des élèves de la commune.
Différents ateliers ont été proposés et notamment un atelier d'initiation à la verticalité grâce à un mur d'escalade artificiel de près de 7 mètres de hauteur avec 6 parcours possibles installé pour l'occasion.
L'appui des équipes techniques municipales a permis, par la mise en place de blocs de béton, de sécuriser la structure d'escalade. Celle-ci a fasciné les plus jeunes qui espèrent, eux-aussi, pouvoir profiter de cette opération dans les prochaines années.

À fond les déguisements

CARNAVAL ÉCOLES

A l'occasion des festivités autour du carnaval, toutes les écoles de la commune se sont retrouvées le vendredi 16 février 2024. Au programme : quelques danses, le jugement de San Pançar et des chocolatines offertes à tous par la municipalité.

Les enfants et l'environnement

L'ÉCOLE DU BOURG ÉLIT SES ÉCODÉLÉGUÉS

Sixième continent de plastique, dérèglement climatique mais aussi à l'échelle d'un bassin de vie, pollution diffuse ou gestion des déchets. C'est pour faire prendre conscience des enjeux environnementaux, autant que de la force d'action de tout un chacun, que l'Ecole Publique du Bourg s'est lancée dans une démarche autour du Développement Durable et de l'Ecocitoyenneté. Cette démarche a été couronnée par la labellisation E3D (École engagée dans une Démarche de Développement Durable) depuis octobre 2020, label renouvelé jusqu'en 2029 par les instances académiques.
« Cette labellisation scelle des opérations déjà menées mais nous engage surtout à poursuivre des actions concrètes », explique le directeur Laurent Carrère-Gée.

De la Grande Section de Maternelle au CM2, des écodélégués viennent ainsi d'être élus, comme autant de relais des enjeux. Une impulsion saluée par Roland Hirigoyen, Maire de Mouguerre et Fabiene Hirigoyen, adjointe aux Affaires Scolaires venus remettre les diplômes « officiels » aux heureux élus. Ces derniers seront force de propositions au sein de leur classe respective et du Comité de Pilotage E3D pour réfléchir à des actions concrètes avec divers partenaires associatifs et institutionnels, avec pour boussole, les 17 objectifs de Développement Durable fixés par l'ONU d'ici 2030.

Ainsi, cette année 2025, verra le lancement du projet de verdissement et d'aménagement des espaces extérieurs de l'école en partenarait avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de Bayonne, le Cabinet Lilika Paysage et la commune de Mouguerre. Un travail en commun d'une grande richesse qui associera également l'ensemble des usagers de l'école et qui tendra vers l'amélioration du « bien-être » et du climat scolaire, favorisant ainsi les apprentissages des élèves.
Cette démarche se poursuit également au niveau européen dans le cadre des mobilités d'élèves que l'école met en oeuvre au sein du programme ERASMUS+.

Jeunesse et mobilité

VÉHICULE DE TYPE "9 PLACES"

Dans le but de développer ses activités, le service jeunesse de la commune s'est doté d'un nouveau véhicule de type "9 places". Grâce à la participation d'entreprises, ce véhicule est autofinancé par l'affichage publicitaire des contributeurs. Afin d'assurer la plus grande visibilité possible aux différents partenaires, le véhicule est utilisé en priorité par les équipes du service jeunesse dans leurs différents déplacements que ce soit avec les jeunes ou pour les équipes elles-mêmes. Une réception a été proposée à tous ces contributeurs le 17 février 2024 pour les remercier de leur investissement pour ce véhicule communal.

Instant chocolat

CHASSE À L'OEUF

Le dimanche 31 mars 2024, plus de 110 kilos d'œufs en chocolat ont pu être découverts à travers le parc de la mairie par des enfants nombreux et enthousiastes.
Les parents, quant à eux, ont eu droit à la dégustation de la traditionnelle omelette pascale, riche de ses 1200 œufs et de jambon de Bayonne.
Cette matinée offerte à tous a une nouvelle fois connu un franc succès puisque 350 personnes ont participé aux diverses animations !

Musique et danse

GUINGUETTE

Le vendredi 7 juin 2024, le service Enfance de la commune a proposé à toutes les familles la 2ème édition de la soirée «Guinguette » sur le parvis de la Mairie.
Cette soirée, accompagnée musicalement par le groupe Damso & co a connu un franc succès puisque près de 300 personnes sont venues boire un verre ou déguster planches de charcuteries, taloas ou douceurs sucrées préparés par l'équipe d'animation. Bien aidée par les jeunes de la junior Association « JAM », l'objectif de cette soirée fut atteint : proposer une soirée originale et conviviale aux habitants de la commune, tout en travaillant avec des producteurs locaux et faire connaitre la Junior Association.

Voyage

SKI FAMILLES

Comme à l'accoutumée au cœur de la période hivernale, Roland HIRIGOYEN accompagné des Services Enfance, Jeunesse et Sports de la commune de Mouguerre a proposé la traditionnelle sortie ski famille le dimanche 17 mars 2024. 50 personnes ont pris la direction de Gourette afin de profiter d'une journée sur les pistes pyrénéennes. Toutes les conditions étaient réunies pour profiter pleinement de ce dimanche.

Voyage

SÉJOURS SKI DANS LES STRUCTURES EJS

Comme chaque année, les services Enfance et Jeunesse de la commune ont organisé plusieurs séjours au ski dans le cadre de leurs activités.
Pour le Local Jeunes et la Passerelle Jeunesse, la destination choisie était la station pyrénéenne de Saint-Lary. Un groupe de 36 jeunes a séjourné au Pla d'Adet, un emplacement idéal au pied des pistes, permettant une organisation optimale pour profiter pleinement du domaine skiable.
Du côté du centre de loisirs, 30 enfants ont eu l'opportunité de découvrir ou d'améliorer leurs compétences en sports de glisse à Barèges. Des cours de ski, encadrés par les moniteurs de l'ESF, étaient proposés à tous. L'hébergement au chalet «Le Hameau Rollot» a également beaucoup plu aux participants.

Voyage

SÉJOUR À MADRID

Dans le cadre des actions du groupe projet des animateurs enfance, un séjour à Madrid, a été organisé du 16 au 19 Avril 2024.

30 enfants et 6 animatrices ont pris la direction de la capitale espagnole.

Au programme :
- Visite d'un « SAFARI »
- Balade dans la ville de Madrid et découverte de lieux emblématiques tels que le marché de « SAN MIGUEL » ou encore « LA PLAZA MAYOR ».
- PARC WARNER », parc d'attractions à sensations fortes, un peu moins fortes et aquatiques
- Exposition « MUNDO PIXAR »
- STADE BERNABEU » pour une visite sportive pour les fans de football

Tout le monde est revenu enchanté de ce séjour !

Ainsi, afin de clôturer ce séjour de la meilleure une petite soirée a été organisée le vendredi 17 Mai 2024, au complexe Haitz Ondoan, afin de visionner un petit film de fin de séjour réalisé grâce aux photos et vidéos prises durant tout le séjour.

Un été à Mougueree

L'ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS

Enfance et Jeunesse

Rugby

ASSEMBLEE GENERALE DE L'US MOUGUERRE

L'assemblée générale de l'US Mouguerre, présidée par Philippe Larrue, a mis en avant la vitalité du club et ses bons résultats, notamment avec les U16 champions régionaux et les U19 finalistes. Malgré l'échec de l'équipe première à se qualifier, M. le Maire, Roland Hirigoyen, a salué les performances valorisant la commune.
La saison 2024-2025 s'ouvre avec des ambitions renouvelées et des changements dans les équipes d'entraîneurs.
Enfin, le président a profité de l'occasion pour remercier les acteurs du club et honorer Marc Anchagno ainsi que les joueurs Swann Darricau et Rémi Pourtau.

Cyclisme

COURSE CYCLISTE

La 27e édition du Grand Prix E.Leclerc Bayonne-Mouguerre s'est tenue le dimanche 17 mars 2024.
Après un départ donné à 14h30 du Centre E.Leclerc de Bayonne Nord, l'ensemble du peloton a parcouru les 110 kilomètres du parcours pour une arrivée donnée devant la Mairie de Mouguerre.
Cette classique bayonnaise a été remportée par le Nayais Emmanuel Cognet, Champion de France des masters.

Cap 2025

VŒUX AUX ASSOCIATIONS ET AUX NOUVEAUX ARRIVANTS

Bénévoles récompensés : Odette URRUTIAGUER (association Bethi Pichkor), Aracelli BODET (association de l'Amicale Laïque) et Lionel PACHON (Union Sportive de Mouguerre).

La richesse d'un village

VIE(S) ASSOCIATIVE(S)

Assemblée générale Bethi Pichkor

Assemblée générale FNACA

Anniversaire des tambours Nive Adour

Assemblée générale Amicale Laïque

Fêtes de Bayonne

LES AMIS DE MOUGUERRE REMPORTENT LE 1ER PRIX DU CORSO DES FÊTES DE BAYONNE

À fond l'ambiance

SOIRÉE FESTIVE ET MARCHÉ NOCTURNE

Petite enfance

ASSOCIATION HAURZAINA

L'association, composée de 28 professionnelles de la petite enfance des communes de St Pierre d'Irube, Mouguerre, Villefranque et ses proches environs, permet de se réunir dans des salles communales et de proposer diverses activités aux enfants accueillis. De plus, l'association organise des sorties et des spectacles financés par des participations à des vides greniers et des lotos.
Pour présenter ce métier, chaque année se tient un forum où les parents en recherche d'un mode de garde peuvent venir les rencontrer.
N'hésitez pas à les contacter!

Professionnels de la petite enfance Collectif d'Assistants maternels agréésde Nive Adour et ses proches environs
Tel . : 07.85.419. 6.40 - Mail : haurzaina64@gmail .com

Hautes en couleur

FÊTES DU BOURG

Hautes en couleur

FÊTES D'ELIZABERRI

Commemorations

19 MARS

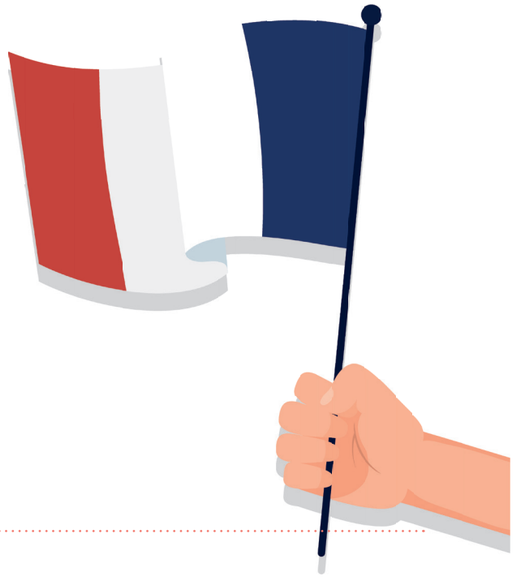

Commemorations

8 MAI

Commemorations

11 NOVEMBRE

Culture

PIÈCE DE THÉÂTRE LES VIEILLES TOUPIES

L'association « les vieilles Toupies » de Mouguerre a présenté sa première création le 24 février. La soirée a remporté un vif succès et les spectateurs sont déjà en attente de la prochaine pièce le 12 avril 2025.

Culture

KANTALDI KREXELAK TALDEA

Vendredi 24 mai, la commune est heureuse d'avoir pu accueillir au sein de l'Eglise St Jean Baptiste le groupe 100% féminin, Krexelak. Avec son répertoire de la tradition Basque à la pop Américaine, les « crécelles » ont conquis le cœur des Mouguertars lors de cette soirée très appréciée du public.

Culture

MATCH D'IMPRO PAR LA COMPAGNIE LA MALICE

Le 14 septembre, les acteurs de la compagnie « La Malice », association de Bayonne comptant des Mouguertars, ont fait découvrir au public présent les « matches d'impro ».
Petits et grands ont partagé un moment convivial rythmé par les improvisations des comédiens.
Ils reviendront pour le plus grand bonheur de tous le 17 mai 2025.

Culture

MOUGUERRE EN ROSE

Pour la première année, la commune de Mouguerre ,en partenariat avec l'association l'Amicale Laique et la ligue contre le cancer, a organisé « Mouguerre en rose ».
Grâce aux bénévoles, cette première édition a pu proposer un panel d'activités pour rassembler le plus grand nombre d'entre vous : marche de 8 km, activités physiques adaptées et un concert avec les « Bezala Sister » pour clôturer cette belle après midi de partage.
Cette action a permis de récolter 1605 € qui ont été reversés à La Ligue contre le cancer des Pyrénées Atlantiques lors d'une soirée en Mairie avec l'ensemble des bénévoles.
Prenez date, cette action sera reconduite en Octobre prochain.

Évènement

MARCHÉ DE NOËL À MOUGUERRE !

Le traditionnel Marché de Noël a clôturé cette année 2024. Sous un radieux soleil, et avec la présence du père Noël et de sa calèche mais également du Char des Amis de Mouguerre, petits et grands ont pu profiter pleinement de cette belle journée.
Les exposants et les commerçants de la commune ont enfin permis aux habitants de préparer les fêtes de cette fin d'année sous de bonnes augures.

Fêtes de Noël

GUINGUETTE DE NOËL

Afin de plonger dans l'esprit des fêtes de fin d'année, le service EJS a proposé une guinguette de Noël le 20 décembre dernier. Les familles, venues nombreuses pour l'occasion ont pu profiter un spectacle de magie et d'hypnose, de réaliser des photos de famille dans un décor de Noël grâce à une photographe professionnelle tout en dégustant une excellente tartiflette !

Fêtes de Noël

APRÈS-MIDI DE NOËL POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE

Le vendredi 27 décembre dernier, près de 70 enfants ont participé à un après-midi récréatif proposé par Roland Hirigoyen et les membres du conseil municipal pour les enfants de la commune afin de prolonger encore la magie de Noël.
Après avoir visionné le dessin animé "Abominable", tous les enfants ont assister et rire aux facéties du clown Zygo tout en chantant et dansant avec lui
Cet après-midi s'est terminé autour d'un copieux goûter pour le bonheur des enfants et même des plus grands.

Évènement

LA FÊTE BASQUE AVEC LEINUA

Évènement

BOURSES COMMUNALES

La Commune de Mouguerre attribue une bourse municipale aux étudiants de la commune qui poursuivent leurs études supérieures.

Attention : Date limite de dépôt des dossiers le 30 avril 2025 (pour l'année universitaire 2024/2025) :

- par courriel mairie@mouguerre.fr
- par courrier à Mairie de MOUGUERRE – 582 Avenue de la croix de Mouguerre – 64990 MOUGUERRE

Conditions d'attribution

- Être titulaire d'une bourse d'étude (CROUS ou autre).
- La famille de l'étudiant ou l'étudiant lui-même (s'il est indépendant fiscalement sur son avis d'imposition 2024) doit résider à Mouguerre au 1er septembre 2024.

Pour toute information complémentaire, les services de la Mairie restent à votre disposition.

Cérémonie

MAISONS FLEURIES

REMISE DES PRIX DES MAISONS FLEURIES

La continuité du travail initié et accompli l'année passée par les agents du service cadre de vie ont permis de confirmer la place du fleurissement dans la commune. Les vivaces et arbustes qui mettent en valeur la mairie, l'église ou l'intersection de Kurutz se sont épanouis et ont permis aux jardiniers d'agrandir leur terrain de jeu. De nouveaux sites de la commune ont ainsi pu être valorisés. Elizaberri voit ses massifs fleuris, son cimetière comme celui du bourg est enherbé, quelques points fleuris viennent agrémenter le lotissement d'Aguerria et enfin le port où une transformation paysagère s'opère.
Une gestion différenciée des espaces verts à l'échelle de la commune est en train de s'imposer, aucun espace n'est oublié (prairie fleurie à l'école du bourg, stades soignés, cimetières enherbés, cycles de tontes en place, transplantations d'arbres, fauchages tardifs ...).

En cette période hivernale, les jardiniers continuent de pailler, tailler et soigner les différents parterres de la commune. Cet investissement sera, souhaitons-le, reconnu lors du passage du jury des villes et villages fleuris, l'année prochaine.

Évènement

SORTIE AU COL DE GAMIA

Proposée par le CCAS de la Mairie de Mouguerre, 90 seniors Mouguertars ont participé à la sortie traditionnelle « dégustation de palombes » du jeudi 31 octobre dernier.
Le rendez-vous était pris au col de Gamia pour un déjeuner délicieux où truites et palombes ont défilé dans les assiettes.
Chemin faisant, ils ont pu faire quelques emplettes et déguster d'excellents produits.
Pour agrémenter le tout, une météo automnale splendide a permis de se régaler des magnifiques paysages du Pays Basque dans une ambiance de bons copains.

Voyage

SÉJOUR À VENISE

Samedi 25 mai, 94 seniors attendaient 2 autocars de tourisme pour un périple d'une semaine en Italie.
Le traditionnel voyage annuel proposé par la municipalité de Mouguerre et réservé aux Seniors à partir de 60 ans a rencontré cette année encore un grand succès, dans une ambiance joyeuse de bons copains où les rires, les chants et la bonne humeur étaient de la partie.
Lors de ce voyage Ils étaient accompagnés de Fabiene Hirigoyen et de Monique Picard et ont pu vivre dans la douceur de la Dolce Vita.
Nos aînés ont effectué des visites guidées de diverses villes et pour en citer quelques unes... Venise, les îles de Burano et Murano mais aussi Verone. Des endroits magiques, le tout sous une météo clémente. Les papilles en éveil, ils ont aussi dégusté dans des sites magnifiques la gastronomie italienne : les Pasta..les pizzas, le risotto, le tiramisu et bien d'autres mets délicieux. Egalement de multiples visites en bateaux sur le lac Garde, les Iles Borromée, le lac Majeur ont ravi les Seniors désormais aux pied marin en ont pris plein les yeux. Le prochain voyage pour la Corse du Sud est annoncé et suscite déjà l'engouement de nos aînés.

Un bel anniversaire

NOCES DE DIAMANT

Le samedi 24 août dernier, M. Le Maire, accompagné de Fabiene HIRIGOYEN, a eu le bonheur de célébrer les 60 ans de mariage de Carmen et Albert CASTETS.
Cet anniversaire portant le si joli nom de noces de diamant témoigne d'une longévité, d'une stabilité et d'une profondeur dans les relations que peuvent nouer un homme et une femme.
Albert né le 8 avril 1943 à Hontanx et Carmen, née le 14 avril 1946 à Rincon de la Victoria se sont mariés le 22 août 1964 à Tarbes puis se sont installés à Mouguerre en 2000.
De cette union naissent deux enfants Patricia et Frédéric, quatre petits-enfants Léa, Justine, Léhena et Tim ainsi que trois arrières petits-enfants : Roman, Alma et Karla.

Nos séniors

REPAS DES AÎNÉS

Comme il en est de coutume, les premiers jours de janvier marquent un rendez-vous important pour tous les aînés de la commune.
En effet, après avoir distribué de nombreux colis aux Mouguertars agés de 70 ans et plus, au moment de Noël, M.le Maire, accompagné des membres du conseil municipal a offert un repas festif à toutes ces personnes désireuses de se retrouver pour une journée conviviale et chaleureuse le dimanche 19 janvier. Après un repas préparé par les équipes de restauration municipale, certains ont même pu s'essayer à quelques pas de danse.

Alerte environnement

HERBE LA PAMPA

Une invasive dans nos jardins, dangereuse pour la santé et l'environnement

Herbe la Pampa : une invasive dans nos jardins, dangereuse pour la santé et l'environnement.
Originaire d'Amérique du Sud et introduite en France au XVIIIème siècle pour l'aménagement paysager, l'Herbe de la Pampa (Cortaderia selloana) a peu à peu envahi nos paysages. Encore très prisée pour ses qualités ornementales, elle représente pourtant une menace importante pour nos écosystèmes et notre santé.
En effet, cette grande graminée est une Espèce Exotique Envahissante pour sa capacité à coloniser les espaces naturels essentiels comme les zones humides, les prairies, voire les sous-bois. Elle s'observe aussi assez facilement en bord de route. En colonisant ces milieux, elle réduit la biodiversité, diminue la qualité fourragère et augmente les risques d'incendie tout en perturbant les paysages naturels.
Cette espèce a de grandes capacités de reproduction et de dispersion, chaque pied femelle adulte produit des millions de graines, qui peuvent être dispersés à des kilomètres par le vent. Les pieds mâles sont eux capables de produire des dizaines de millions de grains de pollen particulièrement allergènes pour les allergiques aux graminées, de plus en plus nombreux dans la population.
Si vous en possédez, arrachez-les si vous le pouvez ou coupez les inflorescences avant qu'elles ne répandent graines et pollen, et envoyez-les en déchetterie dans des sacs poubelle bien fermés.

Et aussi, sensibilisez autour de vous à la nécessité d'intervenir !
L'espèce est interdite à la vente et à la possession en France.

Face aux problèmes causés par cette espèce, une stratégie transnationale est à l'œuvre, dans laquelle chaque collectivité, entreprise ou particulier peut s'inscrire.
Vous trouverez de nombreuse informations sur le sujet sur la page dédiée sur le site internet du Conservatoire d'Espaces Naturels de Nouvelle-Aquitaine.

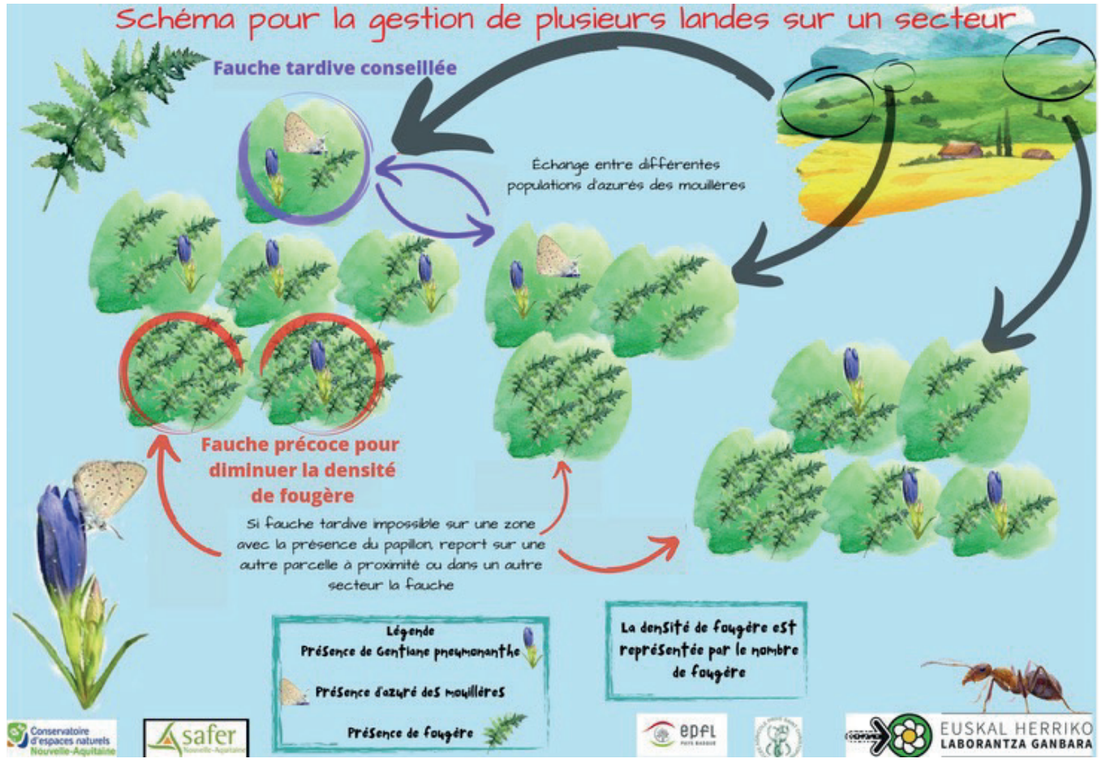

Etat Civil

NAISSANCE

2024

- LARRANETA PECASTAINGS Olivia - 7 janvier 2024
- RODRIGUES BARROS Clara - 22 janvier 2024
- DUSSIN Rafael - 23 janvier 2024
- BOUILLE Apolline - 4 mars 2024
- MALDONADO Timéo - 6 mars 2024
- ROUSSEAU Iban - 25 mars 2024
- YTHIER POTTIER Anna, Jeannine - 10 avril 2024
- ETCHECHOURY Gabi - 16 avril 2024
- SAVALOIS Joana - 19 avril 2024
- CHRISTOPHE Loüka - 14 juin 2024
- NGUYEN Ivy, Sylvie, Roselyne - 27 juin 2024
- ROBERT de LATOUR Raphaëlle - 2 juillet 2024
- GOUAS Ainhoa, Maïté - 19 août 2024
- AVRIL Iro, Gabi - 31 août 2024
- LEFÈVRE BELDA Leandro - 4 septembre 2024
- LASCURETTES DEHONDT Pio, Gaspard - 17 septembre 2024
- LAGIERE Emma, Marie - 15 octobre 2024
- PINTO MOREIRA Eden, Manuel - 17 octobre 2024
- BADIE Samuel, David - 13 décembre 2024
- DEFAUT Paco, Eneko, Eder - 14 décembre 2024
- LESCAUT Rose - 16 décembre 2024
- CORNÉE LIEZ Agathe - 27 décembre 2024

MARIAGE

2024

- HAYET Adrien, André, Martin et LABAT Claire - 20 avril 2024
- MADURELL Thomas François et GASPARD Lucile Marianne - 4 mai 2024
- OLLIER Luc, Paul et ARTIGUEBIEILLE Elena - 15 juin 2024
- DOYHAMBOURE Déborah, Michèle et TAUZIA Nicolas, Antoine - 6 juillet 2024
- LAGRABE Philippe et DURQUETY Aline - 27 juillet 2024
- SENTOU Pierre, Jean, Olivier et INCHAURRAGA Anais, Caroline, Sandra - 9 août 2024
- MICHELENA Laure et BELASCAIN Sébastien - 17 août 2024
- CABANIÉ Julien, Michel, Roger et HAROTCHENA Solène, Nathalie - 17 août 2024
- ARROSSAMENA Nicolas, Joseph, Rémy et FAURE Marie, Séverine - 24 août 2024
- JO Romain, Franck, Jacques et ETCHAVE Aurélie - 7 septembre 2024
- GAMBET Martha, Jose, Marie et THAVAUD Norman, Jacky, Cyril - 13 septembre 2024
- DELFORCE Alexandre, Xavier et LABORDE Stéphanie - 14 septembre 2024
- MESNAGE Yvon, Christian, Fernand, Daniel et FIN Laetitia, Florence, Sophie - 21 septembre 2024
- RIGOULAY Anthony, Christophe, Samuel et MENAGER Mélina, Sylvie, Julia - 21 septembre 2024
- FOURCROY Maxime, Olivier, Régis et ROMATET Marion, Isabelle - 28 septembre 2024
- BACARDATZ Laurent, Pierre et MONTAGNE Nathalie, Monique, Renée - 5 octobre 2024
- SAGARZAZU Marlène, Sandrine, Olivia et GUIZZO Théodore, Jacques - 16 novembre 2024
- GARNIER Vincent et LEGUAY Mélissa, Morgane - 14 décembre 2024
- MERIN Emmanuel, Jean-Pierre et HENNERON Elise, Karine, Pascaline - 14 décembre 2024
- LAVAL Michel Albert PRATI Brigitte Andrée Raymonde - 1er février 2025

DÉCÈS

2024

- BETIN Roger Michel - 19 janvier 2024
- BOGAERT Frans, Karel, Maurits, Emilienne - 14 mars 2024
- ALAZARD Francis, Jean-Marie - 5 avril 2024
- TRÉCU Jeanne - 1er juillet 2024
- BELOT Claude, Françoise - 9 juillet 2024
- ORTEGA André - 16 juillet 2024
- BRILLANT née ETCHEMAÏTE Marie-Catherine - 17 juillet 2024
- DURAN Henri, Jean - 22 juillet 2024
- SAINT-PIERRE Jean-Michel - 3 août 2024
- MADRÉ Raphaël, Marie - 4 août 2024
- HIBLOT Rodolphe, Daniel, Simon - 12 août 2024
- INARRA Joseph - 23 août 2024
- LATAPY Armand, Simon - 28 août 2024
- ERRCA née PIJOLAT Yvonne - 1er septembre 2024
- HASTOY Jean - 3 octobre 2024
- HAROTCHENA née MANDAGARAN Nicole, Agnès - 24 octobre 2024
- GALABERT Yvonne, Solange, Marie, Andrée - 28 octobre 2024
- LAMBERT Michel, Léon, Alain - 31 octobre 2024
- BIDART Jean-Pierre - 1er novembre 2024
- MARTHRE Karine, Marie-Thérèse - 10 novembre 2024
- LAVIGNASSE André - 27 novembre 2024
- BELOSCAR née ORDOQUI Christine, Alexandrine, Louise - 27 novembre 2024
- CHARLES née LOYARTE Manuelle - 1er décembre 2024
- ETCHEPARE-OTAEGUI née LARRE Marie - 8 décembre 2024
- BALIRAC née INIGO Michelle, Marie - 16 décembre 2024
- CHONCHON Denis, Pierre, Henri - 23 décembre 2024
- GANDERATZ Serge, Christian - 8 janvier 2025
- ETCHAÏDE Joseph - 17 janvier 2025

Le bulletin de Mouguerre est imprimé avec des encres végétales, sur un papier certifié PEFC, papier écologique issu de forêts gérées durablement.

haritza - 05 59 57 10 57